

**Monsieur A. GOFFART**

Directeur de la Direction de l'Urbanisme –  
A.A.T.L. – D.U.

Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale  
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1  
1030 BRUXELLES

V/réf. : votre fax du 28/06/04  
N/réf. : AVL/CC/BXL-3.1/s. 350  
Annexes : /

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Tournage d'un film dans le parc de Bruxelles

En réponse à votre fax du 28 juin 2004, sous référence, reçu le même jour, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en sa séance du 30 juin 2004 et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis un avis favorable sous réserve.

La demande porte sur le tournage d'un film dans le site classé du Parc de Bruxelles et qui se déroulera le mercredi 7 juillet entre 9h et 16h.

La Commission ne s'oppose pas au tournage proprement-dit mais ne souscrit pas à la pénétration des camions et de véhicules lourds dans l'enceinte du parc en raison des risques de dommages encourus par le site classé.

Elle demande par ailleurs que le parc soit remis, après le tournage, dans son état pristin et rappelle que tout dommage éventuel devra être réparé, à charge du demandeur.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

J. DEGRYSE  
Président

Copie à : A.A.T.L. – D.M.S.